

Fiche de poste

Conseiller pédagogique départemental pour l'enseignement scientifique

Texte(s) de référence

- circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 parue au BO n°30 du 23-7-2015 ;
- décret n°2015-883 du 20-7-2015 paru au JORF n°0167 du 22-7-2015

Titres et diplômes requis

- Prioritairement professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF ;

Profil du poste

Le conseiller pédagogique départemental pour l'enseignement scientifique est un enseignant maître formateur qui exerce les missions de conseiller technique du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale sous la responsabilité de l'inspectrice de l'éducation nationale adjointe (IENA) au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale. Il fait partie de l'équipe de conseillers pédagogiques départementaux animée par l'inspectrice de l'éducation nationale adjointe (IENA) au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale. Cette équipe met en œuvre la politique académique et départementale.

Missions

Membre du groupe de pilotage départemental « culture et langages scientifiques » et participant à ses réunions, le conseiller pédagogique départemental sera amené à initier et à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions départementales, selon les axes définis par le groupe, sous le pilotage de l'IEN chargé de mission.

- Améliorer la qualité des enseignements :

Construire, animer et co-animer des modules de formation (dont certains reprendront l'architecture des formations M@gistère), dans un objectif de cohérence entre les formations initiale et continue, en lien avec les circonscriptions, des professeurs des écoles du département ;

- Accompagner les enseignants :

Produire et expérimenter des ressources conformes aux programmes en vigueur et développant les compétences du socle commun ;

- Contribuer à élaborer, développer et diffuser des projets pédagogiques départementaux et académiques (semaine des mathématiques, olympiades académiques, Déblocamath, fête des sciences, projets liés à la biodiversité, à l'éducation au développement durable ...) ;
- Pratiquer une veille informationnelle, assurer la visibilité et la communication en participant à la gestion et l'enrichissement des sites institutionnels départementaux ;
- Évaluer les effets des actions conduites sur les résultats des élèves ;
- Concevoir et animer des formations en mathématiques et en sciences et technologie ;
- Participer à des actions de liaison école / collège dans le domaine des mathématiques et des langages scientifiques ;
- Représenter l'IEN chargé de mission à des réunions institutionnelles.

Compétences attendues

- Maîtriser les connaissances pédagogiques et didactiques de l'enseignement des mathématiques ;
- Capacité à animer un réseau (formateurs et enseignants relais) ;
- Grande capacité à communiquer et à travailler en équipe et en partenariat (ASTEP, EJ'N, ESPE, réseau Canopé, autres centres de ressources,...) ;
- Maîtriser les TICE (intégrer les usages du numérique dans ses pratiques professionnelles)
- Être ouvert aux innovations.

Implantation du poste

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne – Cité administrative à Laon.

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.
La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Commission départementale

ASSISTANT DE PREVENTION

DOMAINE FONCTIONNEL

RESSOURCES HUMAINES

DEFINITION SYNTHETIQUE

Assiste et conseille le chef de service dans la mise en œuvre de la réglementation en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail.

ACTIVITES PRINCIPALES COMMUNES AUX ASSISTANTS ET CONSEILLERS DE PREVENTION

Sous la responsabilité du chef de service, l'assistant :

- assiste le chef de service dans la démarche d'évaluation des risques professionnels
- concourt à l'élaboration de la politique de prévention (plan et programme annuel de prévention)
- est associé aux travaux du CHSCT compétent auquel il participe avec voix consultative
- propose des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques professionnels
- participe à l'analyse des causes des accidents de travail
- participe en collaboration avec les autres acteurs de la prévention à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels
- collabore avec le médecin de prévention pour l'élaboration de la fiche relative aux risques professionnels
- assure la veille technique et réglementaire en matière de sécurité et de santé au travail
- participe à l'analyse et l'évaluation des risques.

SAVOIR-FAIRE

Aux assistants :

- Promeut la culture de la santé et de la sécurité au travail
- Participe à la démarche d'évaluation des risques et à l'élaboration du document unique
- Identifie les éléments nécessaires à l'élaboration du plan et du programme annuel de prévention
- Veille à la tenue et l'exploitation des registres hygiène et sécurité
- Communique et fait preuve de pédagogie
- S'exprime à l'oral et par écrit
- Rend compte de son activité au chef de service et est force de propositions.

CONNAISSANCES

- Connaît la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail
- Connaît les méthodes d'analyse de risques et de diagnostic
- Connaît les règles de l'organisation du travail
- Connaît les règles d'aménagement et conception des lieux de travail
- Connaît de manière approfondie le milieu professionnel, les règles de sécurité, les habilitations et autorisation par activité.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

- Elles sont déterminées par une lettre de cadrage qui fixe notamment la quotité de travail
- Alternance d'un travail de bureau et visites sur le terrain

TENDANCES D'EVOLUTION

FACTEURS CLES A MOYEN TERME

IMPACT SUR L'EMPLOI-REFERENCE

Qualitatif

Quantitatif



- Compétences accrues en droit du travail
- Assurer un rôle d'expertise et de conseil auprès des décideurs

Connaissances	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Réglementation en matière de santé et de sécurité au travail				
Méthodes d'analyse de risques et de diagnostic				
Règles de l'organisation du travail				
Règles d'aménagement et conception des lieux de travail				
Milieu professionnel, les règles de sécurité, les habilitations et autorisations par activité				
Savoir faire	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Promeut la culture de la santé et de la sécurité au travail				
Participe à la démarche d'évaluation des risques et à l'élaboration du document unique				
Identifie les éléments nécessaires à l'élaboration du plan et programme annuel de prévention				
Veille à la tenue et à l'exploitation des registres hygiène et sécurité				
Rend compte de son activité au chef de service et est force de propositions				
Savoir-faire concernant uniquement les conseillers de prévention				
Anime le réseau des assistants de prévention				
Sait identifier les besoins d'acquisition et/ou de développement de compétences chez les AP				
Compétences transversales				
Communique et fait preuve de pédagogie				
S'exprime à l'oral et par écrit				

L'échelle d'évaluation des compétences est la suivante :

Pour les connaissances et les savoir-faire :

- Niveau 1 : sensibilisation
- Niveau 2 : application
- Niveau 3 : maîtrise
- Niveau 4 : expertise (connaissance ou savoir-faire indispensable à l'exercice de la fonction)

Pour les compétences transversales : pas de graduation.

Référentiel de formation

Thème n°1 : le cadre juridique et institutionnel de la santé et de la sécurité au travail	
Objectif général de la formation : Acquérir les notions fondamentales de la santé et de la sécurité au travail du travail dans la FPE .	
Objectifs spécifiques de formation	
Connaître l'évolution des politiques publiques de prévention.	
Identifier les sources législatives et réglementaires applicables en matière de santé et sécurité au travail et les textes spécifiques aux départements ministériels (y compris portant sur les préoccupations environnementales).	
Identifier la politique de prévention du service ou de l'établissement.	
Repérer les rôles et missions des acteurs et responsabilités de chacun (chef de service, médecin de prévention, membres du CHSCT, agents, inspecteur santé sécurité au travail).	
Situer les responsabilités pénales en matière de santé et de sécurité au travail.	
Identifier les enjeux et conséquences du droit de retrait.	

Thème n°2 : L'activité de l'assistant de prévention	
Objectif général de la formation : Définir les missions et le positionnement de l'assistant de prévention	
Objectifs spécifiques de formation	
Repérer les enjeux de la lettre de cadrage (moyens)	
Identifier le champ d'intervention (les risques au travail)	
Etablir un diagnostic et un plan d'action	
Appréhender les éléments de son activité : observation, analyse, diagnostic, proposition, conseil, impulsion	
Participer à l'élaboration du plan et programme annuel de prévention	

Thème n°3 : Les méthodes et les outils d'intervention	
Objectif général de la formation : Maîtriser les moyens nécessaires à l'exercice de l'activité	
Objectifs spécifiques de formation	
Analyser les situations de travail.	
Analyser les causes des accidents du travail et des maladies professionnelles.	
Identifier les situations de danger grave imminent.	
Mettre en œuvre les préconisations réglementaires (intervention de secours, prévention incendie,...)	
Gérer les documents réglementaires et registres.	

Thème n°4 : La démarche d'évaluation des risques	
Objectif général de la formation : Participer à la démarche de l'évaluation des risques et à sa transcription dans le document unique.	
Objectifs spécifiques de formation	
Maîtriser le cadre réglementaire et méthodologique et d'évaluation des risques.	
Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du document unique : identification des dangers, évaluation des risques, analyse des risques, formalisation des résultats et mise à jour.	

Thème n°5 : Communication écrite et orale, animation de réseau et veille documentaire	
Objectif général de la formation : Adapter les outils et les méthodes de communication aux situations et aux acteurs	
Objectifs spécifiques de formation	
Rédiger une consigne, une affiche, une fiche de risque, un rapport d'activité.	
Dialoguer avec les différents acteurs.	
Animer une séquence de formation ou une campagne d'information.	
Assurer la veille documentaire.	